

2024/16/12/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre à seize heures, le seize décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, ULLIAC Morgane, LE FUR Annick (partie à 16H59), GUEGUEN Annick formant la majorité des membres en exercice.

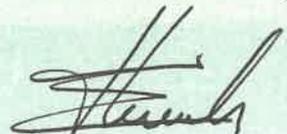
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : LE FUR Françoise, MOIZAN Anne-Marie, BAUDET Dannie, GOUJARD Laurine, LE FUR Annick

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis

Procuration(s) : MOIZAN Anne-Marie à HENRY Catherine, GOUJARD Laurine à ROYANT Helen, BAUDET Dannie à LE GOFF Jeannine

Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 06/12/2024	Reçu en Préfecture de VANNES le 23/12/2024
Convocation affichée le : 10/12/2024	Publié ou notifié le 30/12/2024
<u>Nombre de Conseillers</u> :	Certifié exécutoire le 30/12/2024
En exercice : 12	A GOURIN, le 30/12/2024...
Présents : 6	Le Président,
Procuration (s) : 3	Hervé LE FLOC'H



6- CCAS – CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DU MORBIHAN RELATIVE À LA GESTION DES AIDES À LA FOURNITURE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'en application de la loi n°90-449 du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement, le Conseil départemental peut créer des fonds locaux destinés à financer, en tout ou partie, les aides relevant du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). La gestion de ces fonds peut être confiée, par convention, aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en ayant formulé une demande.

Le Conseil Municipal de Gourin, par délibération 2024/16/12/15 en date du 16 décembre 2024 a délégué la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gourin.

Monsieur le Président présente la convention relative à la gestion des aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie remise par le département du Morbihan.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé, au moyen d'un vote à main levée, à L'UNANIMITÉ, **ACCEPTE** ce partenariat et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à venir.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 16 décembre 2024

Le Président,



Hervé LE FLOC'H



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY